

Direction/Secteur : Produits et services
Date d'entrée en vigueur : 2013-10-31
Date de mise à jour :

1. INTRODUCTION

La présente politique détermine les normes applicables aux publicités diffusées sur le site de SOQUIJ.

2. APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les annonceurs qui désirent faire diffuser une publicité sur le site de SOQUIJ.

3. OBJET DE LA POLITIQUE

SOQUIJ désire vendre des espaces publicitaires sur son site. Que les espaces publicitaires soient vendus directement par SOQUIJ ou par le biais d'un tiers, les annonces devront respecter certains critères. Ces critères sont énoncés dans la présente politique.

4. POLITIQUE

4.1 Publicité trompeuse ou mensongère

SOQUIJ n'accepte sur son site aucune publicité qu'elle considère comme trompeuse ou mensongère. Toutes les allégations et les déclarations doivent être véridiques et exactes.

4.2 Image de marque

SOQUIJ se réserve le droit de refuser toute publicité qui pourrait entacher son image de marque.

Direction/Secteur : Produits et services
Date d'entrée en vigueur : 2013-10-31
Date de mise à jour :

4.3 Publicité discriminatoire ou obscène

SOQUIJ refuse tout matériel publicitaire de nature discriminatoire, faisant la promotion de stéréotypes ou de comportements socialement répréhensibles ou faisant usage de langage obscène ou blasphématoire.

4.4 Identification du produit

Les annonces publicitaires doivent mentionner explicitement la marque des produits et services annoncés.

4.5 Message politique

SOQUIJ refuse de diffuser toute publicité d'ordre politique.

4.6 Intérêt commercial de SOQUIJ

SOQUIJ peut refuser de diffuser des publicités qui viennent à l'encontre de ses intérêts commerciaux.

4.7 Endossement du produit

SOQUIJ ne cautionne les produits, services ou points de vue d'aucun annonceur. Aucune publicité diffusée ne doit sous-entendre un cautionnement de la part de la Société. De même, aucune publicité ne doit sous-entendre que SOQUIJ utilise un produit ou un service donné ou appuie un point de vue ou une ligne de conduite.

4.8 Révision des textes

Toute publicité doit, avant d'être diffusée, être approuvée par le coordonnateur – marketing de SOQUIJ, ou, en son absence, par le directeur des produits et services.

Direction/Secteur : Produits et services
Date d'entrée en vigueur : 2013-10-31
Date de mise à jour :

5. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

La Direction des produits et services est responsable de l'application de cette politique.

6. DIFFUSION

Cette politique peut être consultée sur l'intranet de SOQUIJ et sur le site Internet de SOQUIJ (www.soquij.qc.ca).

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

La politique est entrée en vigueur le 31 octobre 2013.

8. SIGNATURE

Claude Paul-Hus
Directeur général